

# allions être condamnés"

## C'est à partir de là que l'affaire Adi va débiter ?

Le 10 mai 2011, une conversation est enregistrée par la SR du lieutenant Alise. C'était le premier acte d'un projet d'un coup d'achat prévu par le code de procédure pénale et autorisé par le parquet qui nous permet d'entrer en contact avec un trafiquant. Nous voulions mettre en confiance ce trafiquant anjouanais, lequel voulait exporter de la drogue à Mayotte, pour l'interpeller. Le parquet de Mamoudzou était informé de cette conversation qui a été sortie de son contexte comme la preuve que notre service trempait dans un trafic de stupéfiants.

"JE ME SOUVIENDRAI TOUTE MA VIE DE MON NUMÉRO D'ÉCROU".

## Comment intervient l'arrestation d'Adi ?

Au même moment où le petit ami de Roukia et d'autres protagonistes se trouvaient en garde à vue à la SR, le 24 février 2011, nous menions une opération de démantèlement d'une filière d'immigration clandestine en cosaisine avec la Police aux frontières. Le chef de cette filière était Adi installé à Anjouan. Nous avions également appris qu'Adi avait comme complice à Mayotte un policier de la brigade nautique de la PAF. Concomitamment, le gendarme maritime Le Mignant nous indiquait avoir été contacté par un pêcheur comorien en situation régulière, qui démarchait pour le compte d'Adi, avec pour mission de trouver un service de police avec qui il pourrait collaborer sachant qu'il venait de s'embarquer avec le policier mahorais de la Brigade nautique. Nous sommes ainsi rentrés en contact téléphonique avec Adi avec l'autorisation du juge Karki. Les conversations avec Adi passées en présence de policiers de la PAF ont fait l'objet de procès-verbaux. Lors de ces échanges avec Adi, ce chef de filière nous avisait qu'il allait venir à Mayotte pour nous rencontrer et qu'il viendrait en kwassa avec un trafiquant porteur de bangué. Le juge Karki était informé et délivrait une nouvelle commission rogatoire pour Stups. Adi était donc interpellé dès son arrivée à Mayotte avec le trafiquant et ses 22 kg de cannabis.

## Comment bascule-t-on alors dans des accusations contre le GIR ?

J'ai quitté Mayotte le 2 août 2011 pour prendre ma retraite sans imaginer ce qui allait se passer jusqu'à mon placement en garde à vue le 18 juin 2013 à la direction centrale de la police judiciaire de Nanterre. J'ai découvert ensuite qu'en septembre 2011, Adi et ses complices ont déclaré au juge Karki que le GIR l'avait incité à ramener des stupéfiants et la

filière d'immigration est une invention de la PAF. Adi et autre complice prenaient pour avocat Me Mansour Kamardine qui était aussi l'avocat de la famille de Roukia.

A la police judiciaire de Nanterre, c'est un commandant de police venu de Mamoudzou qui me plaçait en garde à vue. Le juge Karki avait décidé de ne plus faire appel aux services d'inspection car ils nous avaient mis hors de cause dans l'affaire Roukia. J'ai vite compris que j'allais prendre 96 heures de garde à vue sans assistance d'avocat avec un mandat d'amener et une mise en examen. Le commandant de police évoquait aussi une saisie en 2008 avec le lieutenant Alise de 4,5 kilos de cocaïne en expliquant qu'il s'agissait en fait de la farine de manioc que j'aurais au préalable déposée dans la barque des trafiquants avant de les interpellés, pour justifier la création du GIR gendarmerie à Mayotte sachant que le ministre des Outremer de l'époque, Yves Jégo, venait sur place pour l'inauguration. C'était irréel.

Nous avons été remis en liberté après 48 heures de garde à vue, car les policiers mahorais se sont perdus dans les couloirs du palais de justice de Nanterre et nous sommes arrivés hors délai pour la prolongation de la garde à vue devant la doyenne des juges parisiens. Ce qui est une cause de nullité et nous devons être remis en liberté. De son côté à Mayotte, le juge Karki, furieux, nous a fait savoir que nous n'allions pas nous en tirer comme ça et que nous poursuivrons cette garde à vue au commissariat de Mamoudzou le 2 juillet.

## Dans quel état vous trouvez-vous ?

J'étais assez ébranlé de me retrouver dans une geôle de garde à vue et, en même temps, par l'acharnement médiatique. J'ai pris un billet d'avion pour me rendre à Mayotte à la convocation. La veille, mon épouse a appelé mon médecin en lui demandant de me faire interner à l'hôpital psychiatrique de Rennes. J'y suis resté trois semaines. La première, j'étais enfermé avec des toxicos de rue blindés de médicaments. J'ai fui l'hôpital qui a prévenu aussitôt la police. Avec mon épouse, nous nous sommes réfugiés dans la Drôme. Un peu en cavale. Nous sommes revenus chez nous quinze jours plus tard. Il y avait des convocations dans ma boîte aux lettres. Les psychiatres estimaient que je n'étais pas en état de me rendre à ces convocations à Mayotte pour y subir une nouvelle garde à vue. Le juge Karki a fait saisir mon dossier médical. Le 25 novembre, un lundi matin à 6 heures, on frappe à ma porte. C'était deux policiers de Mayotte particulièrement revanchards et deux policiers rennais qui étaient gênés. J'ai été arrêté, ils ont effectué une perquisition en règle. J'ai été placé en garde à vue au commissariat de

Rennes où j'avais exercé cinq ans au GIR police de Bretagne.

## Avant votre transfert à Mayotte, vous avez été incarcéré à la maison d'arrêt. Ce doit être l'un des pires moments de cette affaire ?

C'est traumatisant. J'ai expliqué au tribunal lors du procès l'image que j'en conserve. J'ai entendu la porte de la cellule claquer et j'ai vu qu'elle n'avait pas de poignée. Là, j'ai compris que j'étais en prison. Je me suis dit que si j'étais là, c'est que j'avais fait quelque chose. J'étais très mal psychologiquement.

Je veux ajouter un point important. Pendant la garde à vue, j'ai été examiné par un psychiatre. Celui-ci était venu de La Réunion. Le juge Karki l'a fait spécialement se déplacer car il n'avait pas confiance dans les médecins de Rennes. C'est l'une des visites médicales de la justice les plus chères. Et je me souviendrai toute ma vie de mon numéro d'écroû.

## Avez-vous failli craquer ? Avez-vous pensé mettre fin à vos jours ?

Je ne répondrai pas à cette question à titre personnel, mais j'étais terrorisé qu'un de mes hommes mis en cause se mette une balle dans la tête.

## Comment se déroule votre mise en examen ?

Le psychiatre de la prison de Rennes ne voulait pas que je parte à Mayotte. Mais j'avais décidé d'affronter le juge Karki. Dans l'avion, quand vous êtes transféré avec des gendarmes, les gens vous regardent comme un voyou. Il y avait un comité d'accueil au palais de justice de Mamoudzou avec une haie de journalistes. Le juge Karki était affalé dans son fauteuil. Il m'a lancé ironique *"Capitaine, pourquoi vous n'êtes pas venu tout seul, je ne vous aurai pas mis en prison. Ce n'est rien qu'une mise en examen. Tout le monde peut être mis en examen, un jour. Votre avocat. Moi aussi"*. Avec un éclat de rire qui s'est avéré aujourd'hui être prophétique. Je lui ai dit que je gardais le silence. Mon avocat, Me Szpiner, a trouvé que le dossier n'avait aucun sens juridiquement. Le juge Karki m'avait mis en examen dans un dossier dans lequel il était partie prenante, avait validé l'opérationnel et était informé de ce qui c'était passé. En fait, le juge Karki aurait dû se mettre en examen dans son propre dossier !

Me Szpiner lui a fait savoir qu'il devait se dessaisir du dossier. Celui-ci a vécu ainsi jusqu'au 7 juillet 2014 où, coup de tonnerre, le juge Karki a été placé en garde à vue puis mis en examen pour viol. Il a été remplacé par le juge Ballu. J'ai demandé des confrontations avec le juge Karki et avec la directrice d'enquête de la PAF qui avait menti dans ses déclarations, mais elles n'auront pas lieu. Le juge Karki indiquait que son contrôle judiciaire lié à son implication dans cette affaire de

viol l'interdisait de parler à des magistrats de Mayotte en faisant savoir qu'il avait l'intention de revenir à Mayotte et de boucler ce dossier. Quant à la directrice d'enquête de la PAF, promue à l'IGPN de Marseille, elle n'aurait pas reçu la convocation.

Me Szpiner a fait savoir au juge Ballu qu'il n'avait jamais vu un dossier comme celui-ci en quarante ans de barreau. Ce magistrat expérimenté lui a répondu *"Ce dossier est monstrueux"*. Je pense qu'il ne l'a pas clôturé avant de partir à la retraite car il n'a pas voulu couvrir des erreurs majeures de procédure avec de la détention arbitraire notamment pour Adi qui a fait 7 mois de prison de trop. Le juge Ballu considérait également que les gardes à vue de la PAF étaient illégales.

Une nouvelle juge a repris le dossier en 2016 qui est resté pendant trois ans sans aucun acte d'instruction. Cette juge nous a renvoyé en correctionnelle, je trouve cela inconcevable que l'on puisse être renvoyé devant un tribunal sans jamais avoir été entendu par cette magistrate ! C'est un coup sévère mais je n'étais pas surpris car la justice locale avait très peur d'être soupçonnée de collusion avec la gendarmerie.

"JE PEUX AFFRONTER LES REGARDS ET EXPLIQUER AUX GENS. JE N'AI PLUS ENVIE DE ME CACHER".

## Finalement, vous avez pu vous expliquer en public et prendre la parole pour dénoncer la façon dont vous avez été traité ?

Oui mais il faut subir un procès ! Quand vous lisez l'ordonnance de renvoi, vous listez les charges qui vous sont reprochées. Parmi les éléments, il est mentionné *"Il semblerait que le capitaine Gautier s'intéressait beaucoup aux stupéfiants"*. C'est incroyable. Comme si on reprochait à un médecin de s'intéresser à la médecine. Nous avons réalisés aussi que nous étions considérés comme complices d'un trafiquant de stupéfiant dont nous ignorions l'existence avant de l'interpeller. Rien ne tient ! Mais nous avons été cités à l'audience. Nous les deux gendarmes, nous aurions dû nous retrouver sur le même banc que ces sept prévenus que nous avons contribué à faire arrêter. Mais ces derniers ne sont pas venus à leur procès. Pour nous, cela aurait été une humiliation de plus. A notre surprise, le juge Karki, cité par Me Kamardine, a été entendu en visio-conférence. Il a prétendu avoir été l'objet de pressions énormes de la justice et de la gendarmerie. Au final, cela nous a plus servi qu'autre chose tant son témoignage était dépla-

"LE PROCUREUR À L'AUDIENCE A DÉMONTRÉ QUE CETTE PROCÉDURE NE TIENT PAS".

cé. Cette procédure aura donc duré plus de dix ans. Ce qu'ont dénoncé nos avocats, Me Szpiner et Me Morel, en référence aux exigences de la cour européenne des droits de l'Homme.

## Vous et votre collègue ont été relaxés mais à Mayotte, certains entretiennent l'idée que vous êtes bien coupables.

Cela me gêne, bien sûr. Pour une partie de la presse mahoraise qui a toujours soutenu le juge Karki, il est difficile d'admettre qu'elle s'est trompée. Toute une frange de l'opinion est persuadée que cette affaire était la suite de l'affaire Roukia. Or le GIR n'est pas responsable de son décès.

Par ailleurs, ce n'est pas une relaxe au bénéfice du doute. J'insiste. Le procureur à l'audience a démontré que cette procédure ne tient pas. Il a indiqué qu'elle était irréaliste, inadmissible et que nous étions en droit de demander réparation de notre préjudice. Que tout cela n'aurait jamais dû avoir lieu. En saluant notre carrière professionnelle, il a demandé la relaxe. Nous n'avons pas sauté de joie quand la juge a annoncé sa décision. J'étais persuadé que nous allions être condamnés, tant je doutais de la justice locale. Ainsi l'opinion publique mahoraise orientée par les médias locaux aurait été satisfaite.

Le juge Karki, qui voulait *"atomiser le GIR"*, a réussi au-delà de toutes ses espérances. Il ne se rend pas compte à quel point il a joué avec la vie des gens. Toutes mes nuits pendant dix ans, j'ai pensé à Mayotte. J'ai servi 28 ans dans la police judiciaire et j'ai travaillé avec des magistrats remarquables en toute confiance. Mais j'ai sérieusement douté de la justice durant ces dix années. Le vice-procureur Amouret a été d'une honnêteté intellectuelle remarquable. Cela me réconcilie avec la justice. Je mesure que, désormais, je peux affronter les regards et expliquer aux gens. Je n'ai plus envie de me cacher.

## Quelle va être votre nouvelle vie et quels sont projets ?

Je vais profiter de ma famille et de mes six petits-enfants. Je vais essayer de reprendre une vie normale même si je ne pourrai jamais oublier ces terribles années. Je remercie nos avocats Me Szpiner et Morel pour avoir partagé notre combat pour la vérité. La justice a retrouvé son honneur en nous relaxant, nous lavant ainsi de tous soupçons".